

**COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES****CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL n°10
SEANCE DU 18 décembre 2023**

Le 18 décembre deux mille vingt-trois, à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 10
- Absents: 05
- Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal 11 décembre 2023

Etaient présents :

BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, BOUCLIER Sandra, LAMOT Anthony, WOLF Denis, FIGUEIREDO Céline, MANIGUET Jérôme, VIRET Sidonie, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe

Etaient absents ou excusés : Sandrine MENDES D'OLIVEIRA, Annelise DARD, Benoît L'HUILLIER, LAVERRIERE Jérémy, HERLEDDER Thomas

Procurations : Sandrine MENDES D'OLIVEIRA à Sandra BOUCLIER, Annelise DARD à Céline FIGUEIREDO, Benoît L'HUILLIER à Xavier BRAND

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la précédente réunion appelle des remarques, il est validé à l'unanimité puis signé par le Maire et le secrétaire de séance et ensuite affiché. Sandra BOUCLIER est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR**DELIBERATIONS**

Attribution du marché de travaux du bâtiment multi-services

COMMISSIONS**DIVERS****DELIBERATIONS****- DELIBERATION 20230901 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE AUBERGE MULTI-SERVICES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20200801 du 9 novembre 2020, la commune est propriétaire d'un bâtiment au chef-lieu.

Vu la délibération 20220402 du 27 juin 2022, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'architecte, Julien Deletraz,

Monsieur le Maire explique qu'un marché à procédure adaptée a été lancé concernant les travaux de création d'une auberge multi-services, il a été mis en ligne le 21 juillet 2023, publié dans le Dauphiné Libéré le 26 juillet 2023 et dans le Messenger le 27 juillet 2023.

4 candidatures ont été déposées avant la date limite du 08 septembre 2023. La commission s'est réunie le 3 octobre 2023 pour analyser les capacités financières et techniques des candidatures en collaboration avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, M. Gilles Tessier de la société Amoland. et le maître d'œuvre, M. Deletraz.

Deux candidatures non conformes sont évincées. Les offres étant élevées, la commission a décidé de passer par la phase négociation avec les deux entreprises recevables comme prévu dans le règlement.

A la suite de cette négociation (deux phases), Monsieur le Maire présente le rapport de l'architecte et son équipe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise Globalp pour un montant de 2 049 999.97€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** à l'entreprise GLOBALP, située 20 rue Polaris Parc Altaïs 74350 CHAVANOD, le marché de travaux relatif à la création d'une auberge multi-services pour un coût prévisionnel des travaux 2 049 999.97 € HT.
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer les pièces du marché correspondant et tous documents s'y rapportant.
- **DEMANDE** à Madame la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le :

Et de son affichage le :

COMMISSIONS

BATIMENT

Le marché de l'auberge ayant été attribué, une fois le marché notifié, il conviendra de programmer une réunion avec l'entreprise Maulet et le maçon pour coordonner la première phase (démolition). L'éclairage de la flèche de l'église sera réalisé jeudi.

URBANISME

DP M. Picard, impasse des genièvres : changement de la façade, demande de pièces complémentaires

Denis Wolf et Jérôme Maniguet sont souvent interpellés en raison des fortes chutes d'eau pour des problèmes d'infiltration d'eau, il est rappelé dans tous les permis de construire que les eaux pluviales ou de ruissellement doivent être maîtrisées par le propriétaire.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Alila promoteur de l'ensemble immobilier chemin de Vardon a informé la commune par mail que tous les logements étaient commercialisés y compris les logements en accession aidée. Faute de candidats, les 2 logements restants ont été vendus en accession libre sans concerter la commune. L'entreprise n'a pas respecté la convention de partenariat signée. Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé en recommandé à l'entreprise. Un procès-verbal d'infraction sera dressé.

SOCIAL

Le cadeau des aînés sera distribué en fin d'année. Odile MONTANT sollicite l'équipe municipale pour l'emballage des paquets.

Odile MONTANT informe qu'un rassemblement de la classe en 3 s'est retrouvé dimanche soir à l'ancienne école.

PERISCOLAIRE

Sandra BOUCLIER annonce que Anne-Catherine LACHAT a présenté sa démission au 31/12/2023 pour convenances personnelles.

Il conviendra de relancer une publicité pour le poste de 9h (tous les jours de 11h15 à 13h30 et 1h de réunion par mois).

SCOLAIRE

Le spectacle de Noël de l'école aura lieu mardi 19 décembre 2023.

PERSONNEL

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics, il donne lecture du projet de délibération qui devra être soumise au comité social territorial du 1^{er} février du CDG avant approbation. Les dossiers doivent être envoyés avant le 1^{er} janvier 2024. Les élus sont d'accord sur le principe.

COMMUNICATION

La feuille municipale sera distribuée la deuxième semaine de janvier.

DIVERS

La cérémonie des vœux aura lieu le 19 janvier 2024, Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à l'organisation.



Procès-Verbal approuvé à la séance du 5 février 2024

Remarques :

La secrétaire de séance


Sandra BOUCLIER

Le Maire

Xavier BRAND



